

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 15 octobre 2019 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

Sept (7) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h31 et vérifie le quorum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 septembre 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 septembre 2019.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 680 m³, moyenne : 89 m³/jr
Secteur Les Buissons : 6 618 m³, moyenne: 221m³/jr
Station de recherche : non disponible
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 4 et 18 septembre 2019
Incendies: 1, 5, 7, 11, 21, 22 et 25 septembre 2019
Premiers répondants : aucun
Formation des pompiers : aucune
Rencontre : 11, 24 et 27 septembre 2019



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 18 septembre 2019

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2019-10-233
6894

CORRESPONDANCE

Reçue :

* Mme Marie-Eve Morissette, directrice régionale, ministère des Transports -19-09-25- transmission de l'avis technique final concernant des glissements de terrain en bordure de la falaise littorale du camping Parc de la Rive, situé au 197, chemin de la Baie-Saint-Ludger.

* Mme Danielle Labranche, technicienne en administration, Commission municipale -19-10-04- Avis de consultation dans le cadre de la révision périodique de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour la Maison des jeunes «Le S.Q.U.A.T.».

Expédiée :

* M. Guy Fouquet, vice-président Sénior, Firme FNX-INNOV -19-09-10- Envoi de la résolution numéro 2019-09-2017 selon laquelle le conseil municipal mandate la firme FNX-INNOV pour la caractérisation de bancs d'emprunt pour un projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 48 500 \$, plus taxes.

* Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan 19-09-10- Envoi de la résolution numéro 2019-09-218 selon laquelle le conseil municipal adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan ainsi que le Plan de mise en œuvre pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes en prévision de l'attestation du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan.

* Mme Chantal Arseneault, présidente, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale 19-09-10- Envoi de la résolution numéro 2019-09-224 selon laquelle le conseil municipal proclame la municipalité de Pointe-aux-Outardes, alliée contre la violence conjugale.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-10-234
6894

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2019-10-15, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR OCTOBRE 2019

02 19000 681	Électricité – Édifice municipal	+ 200 \$
02 22000 349	Publicité et prévention	+ 5 400 \$
02 22000 681	Électricité – Caserne	+ 800 \$
02 23000 670	Fourniture de bureau – Séc. Civile	+ 250 \$
02 32000 522	Entretien garage et entrepôt	+ 2 000 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



02 32000 525	Ent. et rép. – Véhicules voirie	+ 10 000 \$
02 32000 526	Ent. et rép. – Machinerie et outillage	+ 4 400 \$
02 32000 643	Petits outils	+ 1 500 \$
02 41200 522	Ent. et rép. – Usine eau	+ 3 400 \$
02 41500 681	Fosse rue David - Électricité	+ 50 \$
02 61000 411	Services professionnels	+ 2 450 \$
02 70120 141	Salaire régulier C.C.	+ 4 500 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+ 800 \$
02 70120 522	Ent. et rép. bâtiment	+ 3 000 \$
02 70120 526	Ent. disco	+ 500 \$
02 70150 649	Pièces et accessoires – Terrain de jeux	+ 1 400 \$
02 70230 670	Fournitures	+ 250 \$
		<hr/>
		+ 40 900 \$
02 11000 310	Frais de déplacement	- 500 \$
02 11000 454	Formation et perfectionnement	- 500 \$
02 11000 610	Aliments – Élus	- 200 \$
02 11000 970	Subvention et dons – Élus	- 150 \$
02 13000 141	Salaire régulier – Adm.	- 2 000 \$
02 13000 200	Charges sociales – Employeur	- 2 300 \$
02 13000 310	Frais de déplacement	- 500 \$
02 13000 321	Frais de poste	- 500 \$
02 13000 454	Formation et perfectionnement	- 1 000 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	- 1 250 \$
02 19000 200	Charges sociales – Employeur	- 250 \$
02 19000 970	Dons et subventions – OSBL	- 1 000 \$
02 22000 141	Salaire régulier – Prév. Incendie	- 5 000 \$
02 22000 143	Allocation pompiers	- 3 000 \$
02 22000 200	Charges sociales – Employeur	- 1 250 \$
02 22000 310	Frais de déplacement	- 500 \$
02 22000 331	Téléphonie	- 1 500 \$
02 22000 631	Essence et huile diesel – Incendie	- 1 000 \$
02 23000 310	Frais de déplacement – P.C.M.	- 250 \$
02 41300 516	Location de machinerie	- 3 400 \$
02 41300 642	Matériaux	- 1 500 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vidanges fosses	- 50 \$
02 61000 310	Frais de déplacement	- 250 \$
02 61000 341	Avis publics	- 1 000 \$
02 61000 414	Urbanisme – Informatique	- 250 \$
02 62100 951	Quote-part – Dév. Industriel	- 150 \$
02 70000 141	Superviseure – Salaire régulier	- 3 000 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	- 1 000 \$
02 70000 310	Frais de déplacement	- 750 \$
02 70120 331	Téléphonie – Centre intergénérationnel	- 50 \$
02 70120 643	Outillage	- 500 \$
02 70120 660	Matériel conciergerie	- 150 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage	- 2 600 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	- 2 000 \$



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	400 \$
02 70130 521	Ent. et rép. – Patinoire	-	500 \$
02 70130 681	Électricité – Patinoire	-	200 \$
02 70230 200	Charges sociales – Employeur	-	100 \$
02 70230 349	Publicité et promotion	-	150 \$
02 99000 892	Frais de banque	-	250 \$
			<hr/>
			- 40 900 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2019-10-235
6896

TRAVAUX POUR L'INSTALLATION ÉCLAIRAGE – PORTAIL D'ENTRÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire installer un éclairage dans le stationnement du portail d'entrée afin de sécuriser les lieux en soirée;

CONSIDÉRANT la soumission de VAR Inc. afin de fournir et installer un poteau de 45 pieds, une entrée électrique et un panneau de 200A - 120/240V, ainsi qu'une traverse pour installer les lumières fournies par la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de Lumen inc. pour la fourniture de 2 luminaires DEL 300W avec étriers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate :

- VAR Inc. pour la fourniture et l'installation d'un poteau de 45 pieds, une entrée électrique et un panneau de 200A - 120/240V ainsi qu'une traverse pour installer les lumières fournies par la municipalité, au coût de 5 977,25 \$, plus taxes;
- Lumen inc. pour la fourniture de 2 luminaires DEL 300W avec étriers, au coût de 1 002,84\$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour ces travaux soit pris dans le fonds Toulnustouc.

2019-10-236
6896

TRAVAUX ROUTIERS – EN RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux routiers ont été réalisés sur la rue de Baie-Saint-Ludger, la rue Labrie et la rue Gagné;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés en régie et au taux horaire avec des entrepreneurs et fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les travaux routiers aux coûts et taux horaires ou unitaires suivants :

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Location d'une pelle mécanique avec opérateur	Roland Munger inc.	180 \$/heure
Location de manœuvre avec camionnette	Roland Munger inc.	70 \$/heure
Achat MG-20	Jacques Dufour & fils inc.	12,50 \$/tonne
Achat d'enrobé bitumineux	Jacques Dufour & fils inc.	125 \$/tonne
Transport du matériel	Association des transporteurs en vrac	85,81 \$/heure
Débroussaillage accotement	Entreprises Georges Lepage	119,75 \$ /heure

Pour un total autorisé de 35 000 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2019-10-237
6897

**VÉRIFICATION DES FILTRES À SABLE VERT – STATION DE POMPAGE
SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT la vérification du système de filtration qui a été effectuée par le fournisseur Magnor afin d'établir un diagnostic pour régler le problème de réduction du rendement du système de filtration de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE selon le diagnostic du technicien, le média sable vert doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QU' une maintenance pour les lectures de PH et de chlore doit être réalisée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la soumission de Magnor pour remplacer le média sable vert du système de filtration de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes, au coût de 13 969,96\$, plus taxes, ainsi qu'une sonde pour les lectures de PH et un ensemble de maintenance pour les lectures de chlore, au coût de 1 693,97 \$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour ces travaux soit pris dans le surplus accumulé.

2019-10-238
6897

**OFFRE DE SERVICE - VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE ET GESTION
COMPLÈTE (RISQUES ÉLEVÉS)**

CONSIDÉRANT l'offre de Groupe GPI pour effectuer les visites de prévention incendie à réaliser en 2019, pour les risques moyens, élevés et très élevés, selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre de Groupe GPI pour effectuer les visites de prévention incendie et la gestion pour les risques moyens, élevés et très élevés qui doivent être réalisées en 2019 selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, au coût de 5 100 \$, plus taxes.



2019-10-239
6898

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Ragueneau désirent présenter un projet de mise en commun des services de sécurité incendie menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale dans le cadre de l'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que :

- Le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes s'engage à participer au projet de mise en commun des services de sécurité incendie menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la Municipalité de Chute-aux-Outardes organisme responsable du projet.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes est en accord avec le projet présenté par le directeur du service incendie et accepte de poursuivre la négociation d'une entente intermunicipale en délégation de compétences du service incendie à la Municipalité de Chute-aux-Outardes.

2019-10-240
6898

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET « PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) » du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes approuve les dépenses d'un montant de 29 833,57\$ relatives aux travaux d'améliorations réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-10-241
6898

CENTRAIDE CÔTE-NORD – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 100 \$ à Centraide Haute-Côte-Nord/Manicouagan pour sa campagne de financement 2019.

2019-10-242
6899

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 - RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES MANICOUAGAN**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les prévisions budgétaires 2020 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. La contribution de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2020 est de 149 816,09 \$.

2019-10-243
6899

**RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN
- APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 19-02 CONCERNANT
L'AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT N° 4 ET LES
TRAVAUX CONNEXES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE
RAGUENEAU AINSI QUE LE RECOUVREMENT DE LA CELLULE N° 1**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan désire réaliser des travaux d'aménagement de la cellule d'enfouissement n° 4 et des travaux connexes ainsi que le recouvrement de la cellule n° 1 au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le Règlement d'emprunt 19-02 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, qui décrète des travaux d'aménagement de la cellule n° 4 et des travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau, dont le coût du projet s'élève à 3 082 090 \$ et autorise un emprunt au montant de 3 082 090 \$, remboursable sur 20 ans.

2019-10-244
6899

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PUBLICITÉ – TÉLÉVISION
RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de publicité avec la Télévision Régionale de la Péninsule est rendu à échéance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat de publicité avec la Télévision Régionale de la Péninsule, au coût de 164,10 \$, taxes incluses.

2019-10-245
6899

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE RECONNAISSANCE – DEMANDE
D'EXEMPTION DE TAXES – MAISON DES JEUNES «LE S.Q.U.A.T.»**

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes « Le S.Q.U.A.T. » a soumis à la Commission municipale du Québec, une demande de révision périodique de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité afin de connaître son opinion, à l'égard de cette révision périodique de demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'exemption de cet organisme et qu'il la juge recevable.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes informe la Commission municipale du Québec qu'elle est favorable à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes soumise par la Maison des jeunes « Le S.Q.U.A.T ».

2019-10-246
6900

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistres pouvant survenir sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;
- CONSIDÉRANT QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;
- CONSIDÉRANT QUE** cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Mme Dania Hovington, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

QUE cette responsable soit mandatée afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

2019-10-247
6901

CONSTITUTION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistres pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics, l'administration et les loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes;

- Dania Hovington, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;
- Jean-François Gauthier, substitut coordonnateur municipal;
- Pierre Tremblay, coordonnateur de site;
- Poste vacant, substitut coordonnateur de site
- Solange Vignola, représentante de l'administration;
- Poste vacant, substitut représentante de l'administration;
- Philippe Beaudet, représentant du service incendie, secours aux personnes et protection des biens;
- Jean Sinclair, substitut représentant du service incendie, secours aux personnes et protection des biens;
- Maxime Whissell, représentant des transports et services techniques;
- Bernard Houle, substitut représentant des transports et services techniques;
- Joëlle Bernier, représentant du service aux personnes sinistrées;
- Marlène Ross, substitut représentant du service aux personnes sinistrées;
- Dave Prévèreault, représentant des communications;
- Julien Normand, substitut représentant des communications

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

2019-10-248
6902

ACHAT – POSTES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE les 4 postes informatiques du bureau municipal sont désuets;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT la soumission reçue de PG Solutions pour la fourniture et l'installation de 4 postes informatiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat et l'installation de 4 postes informatiques pour le bureau municipal auprès de PG Solutions, au coût de 6 055,52\$, plus taxes.

Il est également résolu que le montant pour cette achat soit pris dans le surplus accumulé.

2019-10-249
6903

ACHAT AMEUBLEMENT – BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le réaménagement de la bibliothèque scolaire et municipale dans le même local à l'école Les Dunes;

CONSIDÉRANT la désuétude des ameublements en place;

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour 1 table de conférence, 1 table carrée, 14 chaises et 2 bureaux afin de finaliser l'aménagement de la nouvelle bibliothèque scolaire et municipale;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement sera uniforme et selon les standards d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT les sources de financement pour réaliser l'aménagement de la nouvelle bibliothèque scolaire et municipale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la commande de l'ameublement pour la bibliothèque scolaire et municipale auprès de Librairie Côté, au coût de 2 430,00\$, plus taxes et Brault & Bouthillier, au coût de 900,51 \$, plus taxes.

2019-10-250
6903

BUDGET - FÊTE DE NOËL À POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et la Politique familiale/MADA vont organiser une fête de Noël ainsi que la remise de cadeaux aux enfants de Pointe-aux-Outardes par le Père-Noël;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cadeaux pour les enfants (75) sera au coût d'environ 1 500 \$, dont 500 \$ de la Politique familiale/MADA et 1 000 \$ de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'achat de cadeaux (75) pour les enfants de Pointe-aux-Outardes pour un montant de 1 500 \$, plus taxes. (500 \$: Politique familiale/MADA et 1 000 \$: Municipalité) auprès de la Librairie Côté.

2019-10-251
6903

COLLOQUE AZIMUT – CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Azimut de la chambre de commerce de Manicouagan qui se tiendra à Baie-Comeau, le 5 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Serge



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Deschênes, maire à assister au colloque Azimut de la Chambre de commerce de Manicouagan qui aura lieu à Baie-Comeau, le 5 novembre prochain, au coût de 100 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce colloque.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-10-252
6904

LETTRÉ D'APPUI – TROUPE ART'SCÈNE

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art'Scène désire déposer une demande d'aide financière au programme Culture et inclusion du ministère de la Culture et communications ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière de la Troupe Art'Scène au programme Culture et inclusion du ministère de la Culture et communications pour l'organisation du spectacle annuel du Gala des bénévoles et son implication au niveau culturel et intergénérationnel dans la communauté.

2019-10-253
6904

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2019-10-254
6904

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20h42.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE